



# Réseaux criminels et cannabis indoor en Europe : maintenant la France ?



Drogues, enjeux internationaux n° 1, OFDT, 6 p.  
Mai 2011

Le 8 février 2011, à la Courneuve, une ville de la banlieue parisienne située en Seine Saint-Denis, quelque 700 plants de cannabis ont été découverts par les enquêteurs de l'OCRIEST (Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi des étrangers sans titre) et de l'OCRTIS (Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants) dans une plantation clandestine dite indoor (c'est-à-dire d'intérieur). Cette usine à cannabis (cannabis factory) était en capacité de produire plus de 100 kg par an d'une nouvelle variété d'herbe : la sinsemilla.

Au prix de gros, les organisateurs de cette plantation pouvaient espérer engranger plus de 400 000 euros de chiffre d'affaires annuel et des profits importants compte tenu des faibles coûts de la main d'œuvre. Celle-ci était en effet composée d'immigrés clandestins vietnamiens, qui remboursaient leur passage en Europe en y travaillant depuis plusieurs mois dans des conditions relevant d'un véritable esclavagisme moderne.


Si cette plantation n'est pas la première à être découverte sur le territoire français, cette affaire préoccupe particulièrement les autorités, car elle ressemble trait pour trait aux modes opératoires des cannabis factories néerlandaises et britanniques. Elle pose donc une question fondamentale sur


l'évolution de l'offre de l'herbe de cannabis. Alors qu'en France, celle-ci est le fait de petits cultivateurs (cannabiculteurs), produisant essentiellement pour satisfaire leurs besoins personnels, l'affaire de La Courneuve annonce-t-elle la pénétration du crime organisé, à l'instar de ce qui se passe notamment dans un certain nombre de pays en Europe, dans le secteur de la production de l'herbe ?

Pour bien comprendre les enjeux en cause, cet article dressera dans une première partie un état des lieux de la structuration du marché du cannabis en Europe, puis traitera dans un deuxième temps de la situation dans les principaux pays européens qui produisent du cannabis pour s'intéresser, dans une troisième partie, à la situation en France et aux éventuels risques criminels qui se dessinent.

*Auteur :*

*David Weinberger*

 [Télécharger](#) le numéro (fichier PDF, 284 Ko)

 [Télécharger](#) la version traduite en anglais